Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_03-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLERNEUF

Séance du 21 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal en exercice est de : 15

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés :
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
14 septembre 2026

Date d'affichage
14 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, BARBIER, LE CASTREC, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, DESNOS, VANCAPPEL, DUPAS,

Absents (excusés) : Mr. LEMAITRE pouvoir à Mr. LE CASTREC, LE BELLEGO,

Secrétaire de séance : Mme. QUILGARS LABARRE

***N° de la délibération* : 2026/09/03**

***Objet de la délibération* : Tarif de location de la salle communale au-dessus de la bibliothèque**

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la commune a été sollicitée par une coach sportive indépendante pour la mise à disposition d'une salle afin d'y proposer des cours de renforcement musculaire.

Cette discipline est complémentaire aux activités de Pilates proposées par notre association de Gymnastique Plerneucoise et non concurrentielle.

Le cours collectif de renforcement musculaire aura lieu deux fois par semaine, les lundi et mercredi, de 18h30 à 19h30.

Il est proposé de mettre à disposition la salle située au-dessus de la bibliothèque pour la somme de 50 euros par mois.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

DECIDE de fixer le tarif mensuel à 50 euros ;

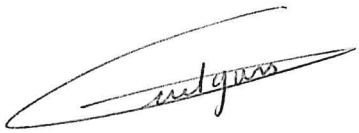
Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_03-DE

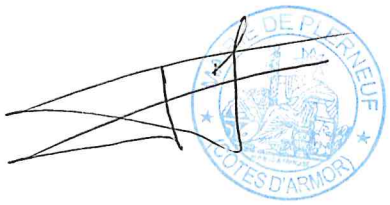
Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_03-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à établir une convention de mise à disposition de la salle située au-dessus de la bibliothèque à compter du 5 octobre 2026

Le secrétaire de séance
Liliane QUILGARS-LABARRE

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.





Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260921-D2026_09_03-DE